

Bureau International des Expositions



34 Avenue D'Iena, 75116 Paris, France

T: +33 (0) 1 45 00 38 63

F: +33 (0) 1 45 00 96 15

www.bie-paris.org

Paris, le 22 janvier 2024

MH/N° 0062

Monsieur l'Ambassadeur,

À la suite de la pandémie Covid-19 et la crise économique, je vous informe qu'une réduction temporaire de 20% de la cotisation des États Membres, pour la période 2022-2034, a été fixée par l'Assemblée Générale du Bureau International des Expositions dans sa 171^{ème} Session du 28 novembre 2022, sur proposition de la Commission d'Administration et du Budget du 18 octobre 2022. Par conséquent, la cotisation pour l'Estonie, pour l'exercice 2024, correspond à un montant de 9.600,00 € (neuf mille six cents euros).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intercéder auprès des autorités compétentes de votre pays, afin que les dispositions utiles puissent être prises en vue du versement de cette somme en Euros dès le début de l'année 2024 au compte du BIE n° 00050428714 à la Société Générale, Paris Élysées Entreprises, (IBAN) : FR76 3000 3033 9200 0504 2871 496 et Code BIC : SOGEFRPP.

Je me permets de vous rappeler que le montant de la cotisation doit être payé dans sa totalité et que tous les frais bancaires doivent, par conséquent, être supportés par le donneur d'ordre.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

LE SECRETAIRE GENERAL
DU BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS



D.S. KERKENTZES

S.E.M. L'Ambassadeur
AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE
17, rue de la Baume
75008 PARIS